



Éléphant au Parc National de la Pendjari



Éléphant braconné au Parc Pendjari (07/04/2012)



Vente d'ivoire à Cotonou (01/07/2012)

76 945 citoyens du monde réclament:

Arrêtez la destruction du Parc National de la Pendjari!

Pétition à:

Dr. Boni YAYI, Président de la République du Bénin

Dirk NIEBEL, Ministre de la Coopération économique et du Développement, République Fédérale de l'Allemagne

Copie à:

Banque Mondiale, Union Européenne, MAB/UNESCO, AFD, FFEM, GIZ, KfW, UICN, Helvetas, WWF, IFAW, Traffic

Remise par:

"Les amis de la Pendjari" avec le soutien de avaaz.org

Août 2012

Table des matières

La pétition in extenso	3
Vue d'ensemble des revendications adressées au gouvernement béninois	4
Vue d'ensemble des revendications adressées au gouvernement allemand	4
Etapas importantes de l'évolution du Parc National de la Pendjari	5
Chronologie des événements au Parc National de la Pendjari depuis novembre 2011	6
Réactions des "Amis de la Pendjari"	8
Etat de réalisation des revendications adressées au gouvernement béninois.....	9
Etat de réalisation des revendications adressées au gouvernement allemand.....	16
Le site web www.pendjari.jimdo.com	17
Les "Amis de la Pendjari"	18
Sélection des articles de presse.....	19
Liste des abréviations.....	25

La pétition in extenso

"Grâce à l'étroite coopération entre l'Etat et les populations riveraines, la Réserve de la Pendjari au Bénin est devenue l'un des derniers refuges pour la faune sauvage en Afrique de l'Ouest et un modèle de gestion participative des aires protégées, reconnu sur le plan international.

Depuis novembre 2011, les acquis de cette coopération sont démantelés systématiquement suite aux dérives du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) du Bénin. Ces dérives ont eu des effets dévastateurs : Les cas de braconnage et de trafic d'ivoire, le pâturage illégal ainsi que d'autres délits ont augmenté considérablement.

Intervenez afin que l'approche de cogestion établie à la Réserve de la Pendjari soit maintenue de façon efficace et suivie à long terme pour assurer la conservation et l'utilisation durable de ce patrimoine unique."

76.945 citoyens du monde*

276 signatures manuelles des riverains du Parc National de la Pendjari au Bénin

223 signatures en ligne provenant du Bénin

73.377 signatures provenant de l'Allemagne

1.579 signatures provenant de la France

327 signatures provenant de l'Autriche

316 signatures provenant de la Suisse

234 signatures provenant de la Belgique

613 signatures provenant de 116 autres pays du monde

* La pétition est toujours en ligne. Les chiffres cités datent du 23 août 2012.

Vue d'ensemble des revendications adressées au gouvernement béninois

- (1) **Instaurer la confiance** entre les populations riveraines (AVIGREF) et l'Etat (MEHU/CENAGREF) d'une part et entre l'Etat et les partenaires techniques et financiers d'autre part.
- (2) **Respecter les procédures** pour le recrutement transparent du Directeur du Parc qui prend en compte des critères de performance convenus entre les agents d'Etat (CENAGREF), les populations riveraines (AVIGREF) et les partenaires techniques et financiers.
- (3) **Poursuivre la mise en œuvre de la cogestion** (concertation étroite entre le CENAGREF et les AVIGREF sur les décisions à prendre; surveillance conjointe de la réserve impliquant des agents d'Etat et des villageois; accès aux ressources, partage de recettes, etc.).
- (4) **Assurer le suivi indépendant** de l'efficacité de la gestion de l'aire protégée.

Vue d'ensemble des revendications adressées au gouvernement allemand

- (1) Accentuer avec la collaboration des autres partenaires techniques et financiers la pression sur le gouvernement du Bénin pour une cogestion effective et **rendre ainsi rentables les investissements non-négligeables de la Coopération au Développement** (GIZ / KfW) dans la gestion durable de la Réserve de Biosphère de la Pendjari.
- (2) **Rendre fonctionnel** - en étroite coopération avec les autres bailleurs de fonds intervenants à la Pendjari - **le fonds fiduciaire pour le financement durable du complexe WAP** (Parcs Régional du W, Réserve de Arli et Parc National Pendjari) et conditionner les subventions au respect des principes de cogestion.

Etapes importantes de l'évolution du Parc National de la Pendjari

1954: Création de la première Réserve de Faune sur le territoire de l'actuelle Réserve de la Pendjari pendant la période coloniale

1961: Création du Parc National de la Pendjari : Renforcement du statut du site après l'accession du pays à l'indépendance en 1960

1986: Reconnaissance du Parc National de la Pendjari et de ses zones tampons comme Réserve de Biosphère de l'UNESCO: Conciliation de la conservation avec l'utilisation durable des ressources naturelles par les populations locales

1993: Première déclaration du gouvernement béninois adoptant l'approche d'une cogestion entre Etat et populations riveraines

1993: Création des Associations Villageoises de Chasse dans l'optique de faire participer la population riveraine de la réserve à la chasse sportive organisée dans les zones cynégétiques

1996: Création du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) comme Office d'Etat doté d'une autonomie financière, chargé de mettre en œuvre une gestion moderne et participative des Aires Protégées en République du Bénin

1996: Création des AVIGREF (Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune). L'objectif des Associations est la participation à la gestion de la réserve ainsi que la promotion du développement local à la périphérie de l'aire protégée

2005: Approbation du Plan d'Aménagement Participatif et de Gestion 2004-2013 comprenant la redéfinition des zones de la réserve et leur aménagement

2007: Nomination des zones humides de la réserve au rang de site RAMSAR

2009-2011: Proposition d'inscription du Parc National de la Pendjari comme bien du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et reconnaissance par le Comité du Patrimoine Mondial, de la qualité élevée de la gestion pour la conservation

Chronologie des événements au Parc National de la Pendjari depuis novembre 2011

- Nov. 2011**
- Le Directeur du Parc National de la Pendjari est limogé de son poste par le Ministre de l'Environnement sans justification fondée et en violation des textes en vigueur.
 - Malgré les protestations des AVIGREF, un ami du Ministre n'ayant pas d'expérience en gestion des aires protégées est nommé directeur par intérim du parc.
- Jan. 2012**
- Des premiers changements dans la gestion du parc sont observés par les riverains, p.ex. le silence du Directeur p.i. face à la complicité entre braconniers et gardes-faunes.
- Fév. 2012**
- L'impression d'un éloignement systématique des principes de cogestion se manifeste auprès des riverains, p.ex. à travers la décision unilatérale du Ministre de l'Environnement de suspendre la pêche qui se fait sur un consensus vieux de dix ans.
 - Les AVIGREF réclament dans une lettre ouverte adressée au Ministre de l'Environnement le maintien actif du système de cogestion. Une copie de cette correspondance est envoyée aux bailleurs de fonds.
- Mars 2012**
- Une rencontre entre le Directeur Général du CENAGREF et les représentants des AVIGREF offre la première occasion d'un échange par rapport au conflit existant, mais aucun consensus n'est obtenu.
- Avril 2012**
- Après 5 mois de protestations, le Ministre de l'Environnement accepte une rencontre avec les AVIGREF: bien que selon les AVIGREF, aucun consensus n'ait été obtenu, le Ministre déclare le contraire à la presse.
 - Réagissant aux communiqués de presse, les AVIGREF lancent un appel à l'opinion nationale et demandent au Chef de l'Etat d'intervenir.
 - Les acteurs locaux font état de la recrudescence du braconnage, du commerce de viande braconnée et des ivoires ainsi que du pâturage illégal dans le Parc National de la Pendjari.





Chronologie des événements au Parc National de la Pendjari depuis novembre 2011 (suite)

- Mai 2012**
- Le Directeur Général du CENAGREF qualifie "d'incompréhension" le conflit entre AVIGREF et Ministre de l'Environnement et justifie le limogeage du Directeur du Parc par la mauvaise gestion de l'aire protégée.
 - Les AVIGREF essayent de réagir au point de presse du Directeur Général du CENAGREF mais se heurtent aux dispositions prises pour les empêcher d'accéder à la presse.
 - L'avis d'appel à candidature pour le poste du Directeur du Parc Pendjari est lancé dans le journal "Le Matinal". L'avis ne prend pas en compte les observations des AVIGREF ni celles des bailleurs de fonds.
- Juin 2012**
- Un atelier de concertation entre CENAGREF et AVIGREF est organisé par le Recteur de l'Université d'Abomey Calavi afin de trouver une porte de sortie à la crise. Une feuille de route est retenue mais n'est pas appliquée jusqu'à ce jour.
 - Un test écrit pour le poste du Directeur du Parc National de la Pendjari a lieu. Le cabinet de recrutement a déposé son rapport final, mais le résultat final n'est pas encore publié. Les rumeurs font état d'une manipulation par le CENAGREF et le MEHU.
 - Les riverains font état du système de surveillance qui n'est plus efficace (campements des braconniers non-sanctionnés dans le parc, rares patrouilles, etc.).
- Juillet 2012**
- Un marché d'ivoires est ouvert dans les Hôtels "Bénin Marina" et "Hôtel du Port" à Cotonou. Une défense est vendue entre 3 et 15 Millions FCFA (4 500 à 23 000 EUR).




Réactions des "Amis de la Pendjari"

- Nov. 2011 - Mars 2012** – Un groupe international de personnes avec un fort attachement au Parc de la Pendjari s'inquiète de la dégradation du système exemplaire de gestion de l'aire protégée.
- Avril 2012** – Création du réseau international des "Amis de la Pendjari" avec des participants du Bénin, de l'Allemagne et de la France.
- Mai 2012** – Création du site web www.pendjari.jimdo.com avec des informations et des documents sur la gestion participative de la Pendjari et le conflit actuel.
- Juin 2012** – Démarrage de la pétition avec l'aide de l'outil des "pétitions citoyennes" d'AVAAZ.
– Mise en ligne du site www.facebook.com/Pendjari pour soutenir la diffusion des informations.
- Juillet 2012** – Campagne d'information à travers divers réseaux liés à la coopération au développement et avaaz.org pour la collecte des signatures.
– Correspondances adressées au Président du Bénin Dr. Boni YAYI, au Ministre Allemand de la Coopération au Développement Dirk NIEBEL; son Secrétaire d'Etat Hans-Jürgen BEERFELTZ et les 23 membres du Comité de la Coopération au Développement du Parlement allemand avec demande de soutien.
– Prise de contact avec les organisations internationales WWF, IFAW et ProWildlife dans le contexte du trafic d'ivoire.
– Collecte manuelle des signatures pour la pétition dans les villages riverains du Parc National de la Pendjari, n'ayant pas accès à l'Internet.
- Août 2012** – Clôture de la pétition et organisation de la remise des signatures à Dr. Boni YAYI et Dirk NIEBEL.



Etat de réalisation des revendications adressées au gouvernement béninois

Revendication	Aspects importants	Etat actuel	
(1) Instaurer la confiance entre AVIGREF et MEHU / CENAGREF	a) Reconnaissance par le Ministre de l'Environnement et le CENAGREF du caractère mensongère des raisons utilisées pour limoger le Directeur du Parc National de la Pendjari	<ul style="list-style-type: none"> – Le Directeur Général du CENAGREF justifie le limogeage du Directeur du Parc Pendjari par l'exploitation forestière illégale, le braconnage, la transhumance et la mauvaise gestion, sans présenter des preuves (Station télé Canal 3, 03/05/2012). – Le MEHU présente le limogeage du Directeur du Parc Pendjari devant l'Assemblée Nationale du Bénin le 02/07/2012 comme "acte de bravoure" de la durée de son mandat (Nouvelle Tribune, 05/07/2012). 	 
	b) Discussion sérieuse des arguments des AVIGREF conforme aux faits	<ul style="list-style-type: none"> – Les informations publiées sur www.pendjari.jimdo.com sont rejetées par le CENAGREF et le MEHU sans réfutation crédible présentant des faits et arguments contraires. – Un atelier de médiation entre AVIGREF et CENAGREF a lieu le 04/06/2012 sur l'initiative du recteur de l'Université Abomey-Calavi. Malheureusement, le rapprochement verbal n'a pas connu des mesures concrètes jusqu'à ce jour. 	 




Etat de réalisation des revendications adressées au gouvernement béninois (suite)

Revendication	Aspects importants	Etat actuel	
		<ul style="list-style-type: none"> – Suite à cet atelier, le CENAGREF organise une rencontre avec les AVIGREF le 22/06/2012, mais aucun point concret n'est arrêté. Toutefois, un comité chargé de conduire les réflexions sur la pêche est mis en place, sans aucune avancée. – Le MEHU organise ensuite une rencontre avec les acteurs de la réserve le 30/07/2012. Les AVIGREF réitèrent leurs revendications (instauration de la légalité, sauvegarde de l'autonomie du CENAGREF, autorisation immédiate de la pêche et garantie d'accès à toutes les ressources, non redéploiement des agents forestiers). Malgré un discours réconciliant fait par le ministre, aucune mesure concrète n'est réalisée jusqu'à ce jour. 	 
	c) Réalisation d'une politique d'information franche envers le public	<ul style="list-style-type: none"> – Suite à une rencontre avec les AVIGREF le 13/04/2012, le MEHU déclare à la presse qu'un consensus par rapport aux points débattus est atteint. L'appréciation de l'échange par les AVIGREF est complètement opposée. 	




Etat de réalisation des revendications adressées au gouvernement béninois (suite)

Revendication	Aspects importants	Etat actuel	
		<ul style="list-style-type: none"> – Lors d'une séance du parlement béninois le 03/07/2012, le MEHU qualifie l'initiative des "Amis de la Pendjari" de "manifestation d'humeur de 'quelques européens, en quête de trophées', mécontents des mesures salvatrices du Ministre, mesures qui les empêchent désormais de piller nos ressources". (La Nouvelle Tribune, 05.07.2012) – Des informations fausses sont diffusées à travers le blog http://parcs-pendjari-et-w.overblog.com et la presse. Une correction des erreurs diffusées est disponible sur www.pendjari.jimdo.com/articles-de-presse. – Des réactions critiques des AVIGREF suite aux déclarations faites par le Directeur Général du CENAGREF et le Ministre de l'Environnement en Mai et Juillet 2012 n'atteignent pas le public car l'accès à la presse est bloqué. 	
	d) Respect des réglementations convenues	<ul style="list-style-type: none"> – Contrairement à l'accord réalisé le 22/06/2012 entre AVIGREF et CENAGREF au sujet de la reprise de la pêche, le MEHU déclare par arrêté du 02/07/2012 la mise en place d'un comité qui doit examiner de nouveau les droits de pêche à la Pendjari. 	



Etat de réalisation des revendications adressées au gouvernement béninois (suite)

Revendication	Aspects importants	Etat actuel	
(2) Respecter les procédures pour un recrutement transparent du Directeur du Parc qui prend en compte des critères de performance convenus entre CENAGREF, AVI-GREF et PTF	a) Appel à candidature publique (voir décret n° 96-73 de 1996)	– L'appel à candidature pour le poste du Directeur du Parc National de la Pendjari est lancé le 25/05/2012 dans le quotidien "Le Matinal" et à l'Internet.	
	b) Critères de performance convenus avec les partenaires internationaux (Banque Mondiale, Union Européenne, KfW) (voir PV de Paris 1998)	– Les amendements et propositions des différents bailleurs (Banque Mondiale, KfW) n'ont pas été pris en compte par le Ministère de l'Environnement et le CENAGREF.	
	c) Recrutement selon des critères de performance (voir décret n° 96-73 de 1996)	– Un test écrit de recrutement a lieu le 27/06/2012. Les résultats sont gardés secrets.	



Etat de réalisation des revendications adressées au gouvernement béninois (suite)

Revendication	Aspects importants	Etat actuel	
(3) Poursuivre les principes de cogestion	a) Prise de décision partagée par rapport aux aspects importants de la gestion de l'aire protégée	– Des décisions importantes (par ex. le redéploiement des forestiers, la définition des critères de performance pour le poste du Directeur du Parc) n'ont pas été prises en concertation avec les AVIGREF, pourtant membre du conseil d'administration du CENAGREF. Les dossiers sont traités en solitaire (CENAGREF/MEHU).	
	b) Surveillance conjointe de l'aire protégée impliquant des Eco gardes de la Direction du Parc et des villageois	– La Direction du Parc ne réagit pas aux indications signalées par les riverains par rapport à a) des actes importants de complicité entre des braconniers et certains membres de surveillance d'Etat restant non-sanctionnés; b) des braconniers campant en toute impunité dans le Parc.	
		– Le MEHU annonce le redéploiement des forestiers étatiques au Parc National de la Pendjari et met ainsi en cause le système établi de cogestion avec les riverains qui seront remplacés par ces agents aux ordres (février 2012).	




Etat de réalisation des revendications adressées au gouvernement béninois (suite)

Revendication	Aspects importants	Etat actuel	
	c) Droits d'accès contrôlés aux ressources naturelles pour les riverains	<ul style="list-style-type: none"> – Le MEHU décide d'enlever aux pêcheurs des villages riverains leur droit de pêche, malgré le fait qu'ils aient déjà payé les taxes requises. La reprise de la pêche - convenue entre les AVIGREF et le CENAGREF le 22/06/2012 - et la compensation des pêcheurs en question restent toujours ouvertes. 	
	d) Partage des recettes entre Etat et riverains	<ul style="list-style-type: none"> – 30% des recettes issues du tourisme sont transférées aux AVIGREF. – Les riverains continuent à participer aux activités de gestion du Parc (surveillance, aménagement des infrastructures, gestion du tourisme). – La viande issue de la chasse sportive continue à être distribuée dans les villages riverains. 	

Etat de réalisation des revendications adressées au gouvernement béninois (suite)

Revendication	Aspects importants	Etat actuel	
(4) Assurer un suivi indépendant	a) Changement des modes de gestion seulement sur la base des résultats des évaluations scientifiques et indépendantes	– Les décisions comme la suspension de la pêche et le re-déploiement des forestiers mettent en cause le système éprouvé de la cogestion sans que la nécessité de ces décisions soit prouvée par des résultats d'évaluation.	
	b) Suivi continu de l'efficacité de la gestion de l'aire protégée	– Des multiples indices indiquent la recrudescence des cas de braconnage, du commerce de la viande sauvage et de l'ivoire ainsi que du pâturage illégal suite aux interventions du MEHU. Les résultats d'un suivi ou d'une évaluation indépendante sont absents.	

Etat de réalisation des revendications adressées au gouvernement allemand

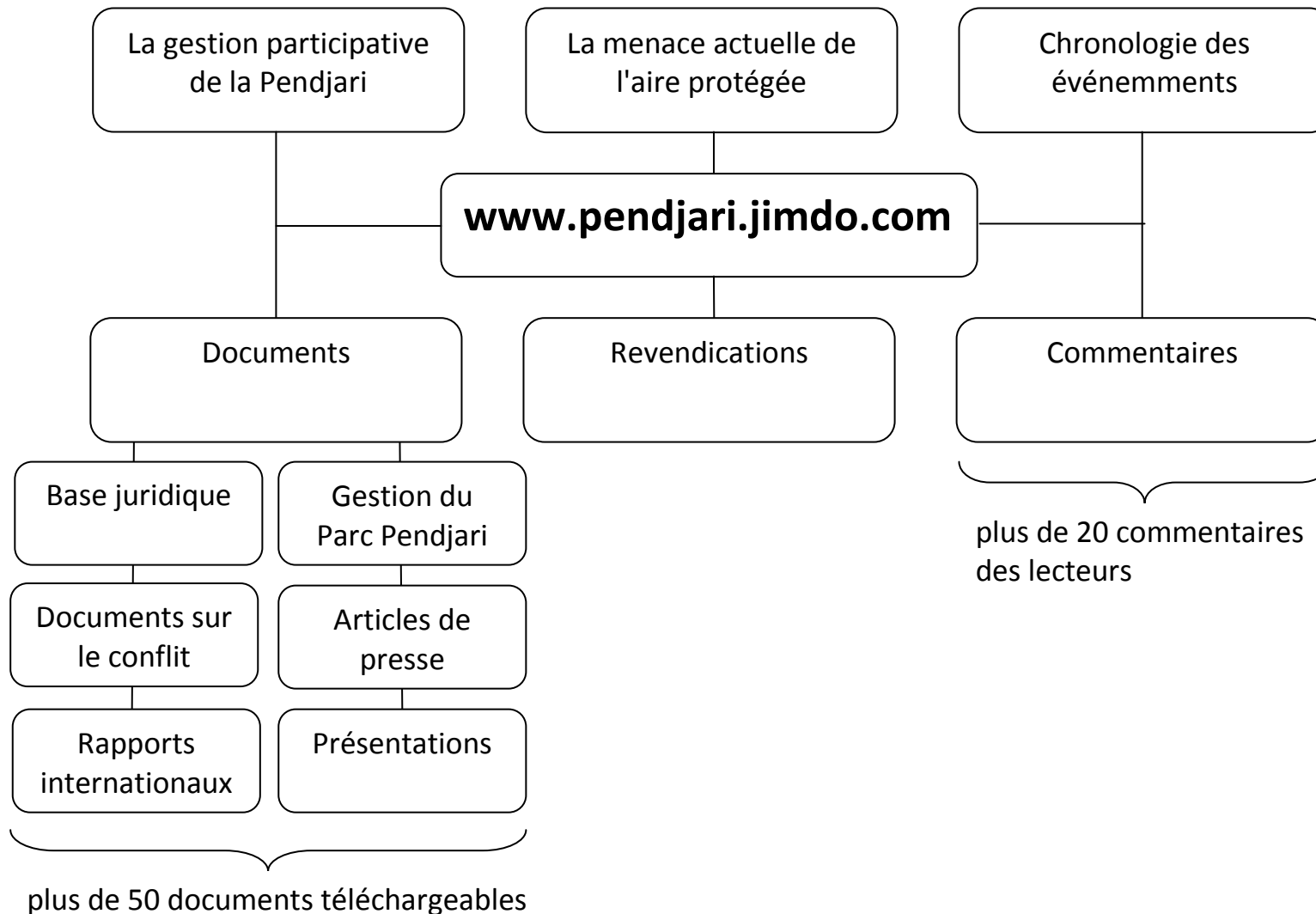
Revendications	Etat actuel	
(1) Accentuer avec la collaboration des autres PTF la pression sur le gouvernement béninois pour rendre rentables les investissements non-négligeables de la Coopération au Développement	<ul style="list-style-type: none"> – Le Ministère Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) a exprimé plusieurs fois de façon orale et écrite ses réserves face aux procédés du MEHU au Parc National de la Pendjari et a demandé conjointement avec la Banque Mondiale, l'UICN et la Commission de l'Union Européenne - au gouvernement béninois de prendre position par rapport aux allégations faites sur www.pendjari.jimdo.com.¹ 	
(2) Rendre fonctionnel le fonds fiduciaire pour le financement durable du complexe WAP et conditionner les subventions au respect des principes de cogestion	<ul style="list-style-type: none"> – L'état des négociations pour le fonds fiduciaire n'est pas connu². – Le BMZ conditionne la poursuite de l'engagement allemand au Parc National de la Pendjari à une évolution positive de la gestion du Parc, en particulier du respect des principes de la cogestion.¹ La contribution allemande au fonds fiduciaire (12 Millions EUR) est conditionnée aux actions crédibles menant à la sortie de la crise.³ 	 

¹ Correspondance du Ministère de la Coopération Economique et du Développement aux "Amis de la Pendjari" du 19/07/2012

² Le processus de classement de la Pendjari comme patrimoine mondial naturel a été interrompu par les responsables béninois d'une manière incompréhensible juste avant son terme, diminuant ainsi l'attractivité du fonds pour un financement par des donateurs.

³ Correspondance de la KfW du 22/07/2012 aux Ministères des Finances et de l'Environnement du Bénin (cité dans: La Nouvelle Tribune, 5/6/2012)

Le site web www.pendjari.jimdo.com



Les "Amis de la Pendjari"

Qui sommes-nous?

- un groupe international des amis de la Réserve de Biosphère de la Pendjari
- inspirés par l'amitié à la Pendjari
- inquiétés par la situation actuelle qui met en danger l'avenir de la réserve
- convaincus de l'approche de la cogestion entre Etat et populations riveraines
- fortement motivés pour défendre l'un des derniers bastions de la faune sauvage en Afrique de l'Ouest

Contacts

Matthias Kunert, Ex-Conseiller Technique du Service Allemand de Développement auprès de la Direction du Parc National de la Pendjari (2007-2010)

Beate Schurath, Ex-Conseillère Technique de l'Union des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) de la Pendjari (2007-2010)

Sascha Kessler, Doctorant dans le cadre du programme de recherche BIOTA Afrique de l'Ouest

www.pendjari.jimdo.com

www.facebook.com/pendjari

E-mail: amis-pendjari@gmx.net

Sélection des articles de presse

Bénin : le gouvernement met en danger le parc de la Pendjari

Quotidien béninois "*La Nouvelle Tribune*", 05/07/2012

par Lazare Séhouéto

Dans votre parution d'hier, votre journal a publié une «explication de vote» qui m'a été attribuée. Tout en félicitant les efforts du journaliste pour saisir la quintessence de mes propos, je souhaite apporter quelques informations complémentaires qui permettront au grand public de se situer par rapport au scandale – encore un autre donc !- que couve le gouvernement.

1. L'Assemblée Nationale a été invitée le mardi 2 Juillet 2012, à autoriser la ratification par notre pays d'une convention sur la conservation de la nature et des ressources naturelles. Les nombreuses questions posées par les députés par rapport à la situation actuelles de nos ressources naturelles ont conduit le gouvernement, représenté par le Ministre de l'Environnement, à se lancer dans une suite d'affirmations de principes, de démonstration de bonne volonté et d'autojustifications bien souvent éloignées de la réalité.

2. Ainsi, le Ministre a-t-il pu affirmer que le gouvernement mène actuellement une politique pour protéger les espèces d'animaux en voie de disparition. Pour apporter la preuve d'une telle affirmation, il cite quelques uns de ses actes de bravoure, dont le limogeage des deux directeurs de parcs, limogeage « qui ne porte pas atteinte aux principes de cogestion ». Ce genre de discours bien connus des béninois n'empêche pas les faits d'exister.

3. En vérité, les réactions épidermiques qu'on connaît à ce gouvernement et le manque de maîtrise ont été à la source de diverses mesures contre-productives. Depuis les années 80, la problématique de la gestion des zones-tampons (entre les forêts ou les réserves et les habitats des populations) a fait l'objet de nombreuses études et expériences. On sait depuis lors au Bénin, qu'il s'agit d'une question complexe où les démonstrations de muscle ne servent à rien. La gestion de la Pendjari repose sur de nombreux textes juridiques, de principes, d'acquis en matière de contractualisation des relations entre l'Etat et les populations autour des ressources naturelles. L'affirmation de l'autorité de l'Etat ne saurait justifier des abus de pouvoir.

4. Il existe aujourd'hui des preuves que depuis Novembre 2011, les braconnages ont repris de plus belle, des éleveurs Peulhs conduisent leurs bêtes en pâturage dans le parc, augmentant le risque d'épidémies au niveau de la faune, une situation délétère s'est créée entre les populations et les structures étatiques. Le Parc de la Pendjari est plus que jamais en danger.

5. Des citoyens béninois et européens se sont mobilisés pour exercer des pressions, en créant des sites Web et en lançant une pétition et en prenant diverses autres initiatives. Il y a aujourd'hui près de sept (7) mille citoyens du monde qui ont signé cette pétition. Il me semble maladroit de

ramener toute cette fronde, comme je l'ai entendu au Parlement, à des manifestations d'humeur de « quelques européens, en quête de trophées », mécontents des mesures salvatrices du Ministre, mesures qui les empêchent désormais de piller nos ressources. Notre gouvernement, comme d'habitude fait de la fuite en avant et de la diversion.

6. Les initiatives citoyennes, peu importent les auteurs ou les acteurs, sur des questions aussi graves que la préservation des ressources uniques comme les aires protégées et les réserves de faunes doivent être traitées avec plus de respect et plus de maîtrise de soi. Lazare Séhouéto est signataire de la pétition. Je ne suis ni européen, ni en quête de trophée. Peut-être que je soulève juste une « polémique d'opposant »... Un gouvernement qui n'écoute pas son peuple est-il digne de diriger un pays en démocratie ?

7. La leçon nous a été donnée par les dirigeants de la KfW (le groupe de banques allemand, chargé de financer les actions de développement en Allemagne et dans le monde) qui viennent d'écrire aux Ministres des Finances et de l'Environnement. La correspondance de la KfW, en date du 22 Juin 2012, demande à la partie béninoise de lui fournir une réponse aux allégations faites sur les sites web. C'est cela. Les autres sont sensibles aux réactions citoyennes. Ils ne ramènent pas tout, à un traitement subjectif de quelques administratifs, souvent des spécialistes de « fiche ». La KfW, demande au gouvernement, de démontrer de manière crédible que les problèmes posés ont été résolus. La correspondance se pointe d'un avertissement : le Ministère de la Coopération allemande n'autorisera pas la négociation du contrat pour l'appui aux Fonds fiduciaire (EUR 12 millions, soit quelques 7 milliards de FCFA), si rien de crédible n'est fait. Ce Fonds fiduciaire négocié depuis près d'une décennie constitue aujourd'hui, le principal espoir de financement durable de la Pendjari pour les prochaines années. La lettre de la KfW a été envoyée en copie à la Banque Mondiale, l'autre institution qui finance le programme de gestion de la Pendjari. Cette démarche n'est pas fortuite. Ceux qui savent de quoi nous parlons mesurent la gravité de la situation.

8. Aucun gouvernement n'a le droit de mettre son pays et son peuple en danger. Je leur récuse ce droit. Peu importent les justifications du Ministre de l'environnement, il s'est trompé. Il s'est trompé en relevant les directeurs de leur fonction, comme s'il s'agissait d'une administration ordinaire. On ne suspend pas de ses fonctions, sans autres dispositions, une sage-femme penchée sur une femme en travail dans une salle d'accouchement. Il s'est trompé en se basant sur des rumeurs pour interdire la pêche aux populations de Tanoungou sur un fleuve dont le cours se trouve aussi au Burkina et où les populations burkinabè continuent de prélever les poissons. Il s'est trompé en introduisant des agents des eaux et forêts en dehors des dispositifs prévus, sans prendre au sérieux les AVIGREFS et en discuter avec eux, au préalable, dans une approche pédagogique et non de rudoisement, afin que les populations n'aient pas le sentiment d'être persécutées. Il s'est trompé en ne lançant l'avis de recrutement des Directeurs de Parcs que le 25 Mai 2012, laissant à un intérimaire non informé visiblement des exigences de son poste, la gestion du parc depuis Novembre 2011. Il s'est trompé en n'accordant pas une attention suffisante aux objections de la Banque Mondiale sur les termes de référence du recrutement des nouveaux directeurs.

9. Enfin, je veux refuser de désespérer et compter sur le gouvernement et sur le Ministre Ahanhazo, espérant que pour une fois, une bonne intelligence des choses et des situations prendra le pas sur les humeurs personnelles et les cachoteries bureaucratiques.

Blaise Ahanhanzo-Glèlè oppose l'urgence de la sauvegarde des ressources naturelles

Quotidien béninois "*La Fraternité*", 20/07/2012

par Arnaud Doumanhoun

Les réformes engagées par le Ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme, Blaise Ahanhanzo-Glèlè, au parc de la Pendjari font objet depuis quelques semaines de vives contestations. Au cœur des déballages, la gestion des ressources naturelles du parc de la Pendjari. C'est pour éclairer l'opinion sur les réelles motivations des contestataires et les raisons qui sous-tendent les réformes querellées que le Ministère rapporte les faits. En effet, suite aux rumeurs persistantes sur les graves menaces qui pesaient sur les ressources naturelles du parc de la Pendjari, le Ministre Blaise Ahanhanzo-Glèlè a effectué une descente dans les départements de l'Atacora-Donga et du Borgou-Alibori pour constater de visu les informations à lui rapportées. Ainsi le 11 Septembre 2011, le Ministre s'était rendu dans le parc de la Pendjari en compagnie du Directeur général des forêts et des ressources naturelles (Dgfrn), du Directeur technique du centre national de gestion des réserves de faune (Cenagref), celui du parc de la Pendjari, des maires des 2KP (Kérou, Kouandé et Péhunco) et du député Issa Azizou, ex directeur général des forêts et des ressources naturelles.

Des faits qui parlent...

Le constat fait par cette forte délégation était alarmant. L'occupation de la zone dite tampon par des agriculteurs, les menaces sur les animaux surtout les éléphants qui font l'objet de chasse ciblée et la descente fréquente des exploitants forestiers qui ont jeté leur dévolu sur les espèces rares protégées existant dans ce parc. Au terme des explications données par les uns et les autres sur le terrain pour éclairer le ministre de l'environnement, il a été convenu qu'il faut prévenir afin d'arrêter les menaces réelles sur le parc de la Pendjari, lequel attirent beaucoup de touristes. Après donc la visite du parc, le Ministre a eu une réunion de travail avec le personnel du Cenagref en poste dans l'Alibori élargie aux gardes faune et aux membres de l'Avigref. A cette séance, les gardes faune ont dénoncé vertement la mauvaise gestion du parc, l'injustice et les menaces que profèrent à leur endroit leurs supérieurs hiérarchiques. Ils ont également fait part au ministre de la diminution persistante et inquiétante du nombre d'animaux dans le parc sans oublier plusieurs mois d'arriérés de salaire qui leur sont dus. Le directeur du parc a été tout simplement confondu par ses propres collaborateurs. Le représentant des Avigref présent a déclaré que le parc de la Pendjari est constamment en danger. Le 12 Septembre 2011 à Ouassa Péhunco, les maires des 2KP ont donc demandé au ministre Blaise Ahanhanzo-Glèlè de parer au plus pressé pour arrêter l'hémorragie qui détruit les réserves naturelles de notre pays.

La responsabilité

Face à ce tableau peu reluisant, le Ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme a pris ses responsabilités pour sauver le parc de la Pendjari. Plusieurs réunions avec le cabinet ministériel ont permis à l'autorité de prendre la décision de nommer deux intérimaires en lieu et place des directeurs des parcs W et de la Pendjari. Une feuille de route a été assignée à ces intérimaires en attendant l'aboutissement du processus de

recrutement des nouveaux directeurs des deux parcs. Il s'agit entre autres de restaurer l'autorité de l'Etat dans la surveillance rigoureuse des parcs, de protéger réellement les zones cynégétiques réservées interdites de chasse et d'assurer la protection des espèces rares pour permettre aux parcs de conserver leur état de réserve naturelle. Pour marquer la présence effective de l'Etat dans ces parcs et éviter le scénario de l'île de Lété, le ministre de l'environnement a donné des instructions pour que des forestiers soient déployés tout le long du périmètre de la frontière entre le Bénin et ses voisins. Mais ces décisions ont entraîné le tollé général dans le rang de ceux-là qui profitaient de ces dérives. La décision prise par le ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme n'affecte en rien le principe de la cogestion qui reste intégral. La preuve, est que la réserve est surveillée par des équipes mixtes composées des agents de l'Etat et des riverains. Les forestiers sont des agents de l'Etat. Le droit d'accès contrôlé aux ressources et le bénéfice à l'utilisation durable de la réserve des populations riveraines sont maintenus et sauvegardés, les bénéfices du tourisme sont partagés entre l'Etat et les populations riveraines.

Réaction des AVIGREF à l'article "Blaise Ahanhanzo-Glèlè oppose l'urgence de la sauvegarde des ressources naturelles"

22/07/2012, malheureusement non-publié dans la presse béninoise, mais sur le blog www.pendjari.jimdo.com.

par Yantibossi Kiansi

L'article paru dans le Quotidien Fraternité du 20-07-2012 intitulé : « **Blaise Ahanhanzo-Glèlè oppose l'urgence de la sauvegarde des ressources naturelles** » présente une quantité remarquable d'imprécisions voire de fausses informations et appelle de ma part une clarification étant entendu que je suis au centre de ladite contestation. Cette clarification est d'autant nécessaire que le même article sous d'autres formes, mais le même fond a été publié dans L'Événement Précis du 20/07/012 et Le Matinal du 21/07/012.

Nous savons qu'il y a deux parcs au Bénin avec des niveaux de développement différents. Le ministre et sa délégation ne se sont jamais rendus dans le Parc de la Pendjari le 11 septembre 2011, moins encore rencontrer les Avigref de la Pendjari le 12 septembre 2011. Dans plusieurs passages, l'article dévoile clairement qu'il se réfère au Parc National du W qui a été visiblement visité par le ministre. Donc ce que dit l'article ne concerne pas la Pendjari. Les passages suivants montrent plus précisément et de manière exemplaire l'amalgame qui a été fait:

- La phrase suivante indique bien de quel parc l'article parle: « Après donc la visite du parc, le ministre a eu une réunion de travail avec le personnel du Cenagref en poste dans l'Alibori élargie aux garde faunes et aux membres de l'AVIGREF ». Il est bien connu que la Pendjari n'est pas dans l'Alibori.
- Les éco-gardes de la Pendjari n'ont jamais eu d'arriérés de salaires et je ne crois pas qu'ils ont rencontré le ministre en septembre tout comme les AVIGREF Pendjari.

- Les AVIGREF Pendjari n’ayant jamais rencontré le ministre à la Pendjari, la déclaration suivante « *le représentant des Avigref présent a déclaré que le parc de la Pendjari est constamment en danger* » est fautive; au moins elle n'a pas été prononcée par un individu membre AVIGREF Pendjari ayant une expertise assez profonde pour apprécier la qualité de préservation naturelle à la Pendjari.
- Au niveau de la Pendjari, nous ne parlons pas de la zone tampon. Cette question d’accès à la terre est réglée par la mise en place de la Zone d’Occupation Contrôlée (ZOC) depuis 2001. Les agriculteurs exercent légalement sur cette portion et sans inquiétudes. Cette remarque ne peut donc pas concerner la Pendjari.

Certes, le braconnage des éléphants est un fléau sous-régional nécessitant des actions fortes de protection, mais il n’y a aucune exploitation forestière à la Pendjari. Quand on parle de la protection des espèces rares, je vois une profession de foi sans vision réelle. Si aujourd’hui les espèces comme tout au moins le Guépard sont rencontrées dans le parc, ce n’est pas un effet de hasard. Ce n’est que l’impact de protection depuis les années 2000 et cet exploit revient à ceux qui ont mis et soutenu un système de protection rigoureux depuis cette période. Le MEHU actuel en est alors bénéficiaire et non acteur.

Pour défendre les frontières, il y a des structures plus indiquées. Les frontières ne se protègent pas à Porga (où il y a une gendarmerie, une douane et une police) par les agents forestiers. Il en va de même de Batia et de Konkombri qui ne sont pas des postes frontaliers. Comment d’ailleurs peut-on les déployer sur toute la frontière ? Le CENAGREF représente l’Etat et son autorité s’exprime à travers cette structure.

Cette petite clarification vise à éclairer tout d’abord l’estimé lecteur dudit article et encourage le journaliste de bien vouloir mieux regarder ses sources d’informations - même s’il s’agit d’un ministre - et leur motivations éventuellement cachées afin d’éviter de publier des mensonges. Ce débat est vraiment dépassé et il faut maintenant dire la vérité, seul gage pour corriger les dérives du ministre.

Que celui qui a écrit cet article se rende compte que la Pendjari a été plusieurs fois citée par des instances internationales comme la réserve la mieux gérée et la mieux protégée de l’Afrique de l’Ouest jusqu’à novembre 2011. Il n’y a jamais eu de dérives majeures à la Pendjari encore moins de personnes qui aient voulu en profiter. Ceux qui ont renseigné pour cet article, soit ils sont de mauvaise foi, soient ignorants. Dans tous les cas, cet article est très loin de peindre la situation de la Pendjari avant l’intervention du soi-disant sauveur de Blaise Ahanhanzo-Glèlè. Il s’avère fortement souhaitable que les sources d’information qui sous-tendent ce genre d’articles de presse soient désormais attentivement vérifiées avant leur publication. Sinon, ces auteurs voire des journaux de taille comme *Fraternité*, *Le Matinal* et *L’Événement Précis* risquent de ne plus être crédibles.

Alerte en Afrique francophone : la grande faune disparaît!

Radio France International, 01/07/2012

Entretien avec Geoffroy Mauvais, Coordonnateur du Programme Panafricain sur les Aires Protégées de l'UICN, (extrait transcrit par Les Amis de la Pendjari)

Extrait:

La Pendjari effectivement, c'est un parc d'un peu plus que 300.000 hectares donc une taille déjà intéressante, qui a bénéficié ces 15 dernières années d'un support de nombreux donateurs qui sont là pour une fois investis assez intelligemment dans la durée, essentiellement l'Allemagne (la KfW, la GIZ), mais aussi la France (l'AFD, le fond français pour l'environnement mondial). C'est un parc qui a été soutenu dans la durée avec de l'assistance technique, des moyens et qui a su mettre en place un partenariat intéressant avec les populations périphériques, les communautés sous la forme d'associations villageoises de gestion des ressources de la faune. Tout ça marchait bien, techniquement ça se développait bien, je pense que c'était et c'est toujours un modèle pour la région. Mais encore une fois on n'a pas travaillé sur qui gère le parc et comment on allait continuer à le gérer. Et récemment, il y a six mois, le conservateur qui avait été un peu la cheville ouvrière de tout ça est parti et donc le contexte a changé, les équilibres ont changé, les relations entre les personnes ont changé et comme le système n'était pas solide, n'était pas structuré pour fonctionner correctement, on commence à assister à des dysfonctionnements. Donc, il est un peu difficile de se rendre compte de leur gravité, mais ce qu'on sait, c'est que le braconnage a repris, la communication avec les populations s'est beaucoup dégradée, il y a aujourd'hui des campagnes à la fois dans la presse, à la fois sur internet des pétitions. Enfin six mois après le départ finalement du bailleur de fond principal qui était l'Allemagne, on se retrouve dans une situation qu'Arnaud a très bien décrite, c'est-à-dire, complètement désorganisée. Mais dans ce cas précis ce n'est pas parce que les bailleurs ont mal fait leur travail pour une fois ou pas bien fait ou pas suffisamment bien, mais c'est parce qu'on n'a pas su tous ensemble et moi avec, puisque j'ai participé à la Pendjari, construire la gouvernance et solidifier une gouvernance pour le long terme.

Une mission sur place pour faire un état de lieu serait une façon de clarifier la situation. Parce qu'aujourd'hui, il y a des campagnes, et ça je tiens à souligner, c'est extraordinaire parce que c'est la première fois que je vois autant d'implication de la société civile aussi bien au Nord qu'au Sud sur une telle thématique. Donc, c'est très, très important, ça montre un mouvement, ça montre que ça bouge. Mais malheureusement, comme toujours, il y a beaucoup de nouvelles qui se percutent et il est difficile de distinguer le vrai du faux. Donc, je pense qu'aujourd'hui, la situation est telle qu'il faudrait une mission externe pour établir les faits et pour permettre à tous les acteurs en présence de pouvoir discuter et recréer le dialogue qui est nécessaire pour sortir le parc de cet état.

Liste des abréviations

AFD	L'Agence Française de Développement
AVIGREF	Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune
BMZ	Deutsches Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung / Ministère de la Coopération Economique et du Développement de l'Allemagne
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit / Coopération Technique de l'Allemagne
Helvetas	Organisation de développement en Suisse
IFAW	International Fund for Animal Welfare / Fonds International pour la Protection des Animaux
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau / Coopération Financière de l'Allemagne
MAB/UNESCO	Programme "L'Homme et la Biosphère" de l'UNESCO
MEHU	Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme du Bénin
RAMSAR	Convention sur les zones humides
Traffic	Wildlife Trade Monitoring Network
UICN	Union Internationale pour la conservation de la nature
WWF	World Wide Fund for Nature / Fonds Mondial pour la Nature